

AVIS PUBLIC

Adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2015, sera adopté au cours de la séance générale du Conseil tenue à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le **11 décembre 2014, à 19h30**.

Cet avis remplace l'avis publié le 19 novembre 2014 dans Les Nouvelles de Saint-Laurent.

Montréal, le 26 novembre 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

Adoption of a by-law for a special services tax

Take notice that, in accordance with provision 146 of the *Charte de la Ville de Montréal*, a by-law for the imposition of a special tax for services provided by the borough of Saint-Laurent, for the 2015 fiscal year, will be adopted at the general meeting of the Council of the Borough of Saint-Laurent, held at the Salle du Conseil d'arrondissement, Borough Office, 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, on **December 11, 2014, at 7:30 PM**.

The present notice replaces the notice published on November 19, 2014 in the Saint-Laurent News.

Montréal, November 26, 2014.

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council